

A l'heure où les nations prennent conscience que le XXI<sup>ème</sup> siècle marque une nouvelle ère fondée sur l'Economie de la Connaissance, les institutions qui ont en charge en Europe l'enseignement et la recherche pour la formation des spécialistes du droit de la propriété intellectuelle, se devaient de proposer aux responsables des milieux professionnels concernés, la formation nécessaire pour acquérir ou renforcer les compétences nécessaires pour initier, maîtriser, protéger, exploiter, valoriser les biens immatériels.

La mise en œuvre de l'économie de la connaissance qui intègre, en les globalisant, l'activité de Recherche-Développement, l'innovation, l'industrialisation et la commercialisation des produits et des services qui incorporent les biens immatériels, bouleverse le management des entreprises ; elle suscite de nouveaux métiers ou de nouvelles spécialisations de la part des opérateurs économiques, désormais en relation directe avec les biens incorporels. Ce sont principalement les conseils et spécialistes de la propriété industrielle, de l'industrie ou de la profession libérale qui sont concernés, les managers, les juristes, avocats et juristes d'entreprises spécialisés dans la propriété intellectuelle, qui se trouvent aujourd'hui confrontés au management de cette branche du droit.

En effet, les nouvelles activités économiques que développent toutes les formes de l'innovation, supposent l'intervention du Droit, la mise en place d'outils, de structures à aménager ou à concevoir, pour encadrer les biens immatériels et optimiser leur valorisation.

Il revenait au CEIPI de l'Université de Strasbourg, pôle de la propriété intellectuelle en Europe, de mettre en place un nouveau Master « Management de la propriété intellectuelle », qui vient compléter les formations existantes offertes aux ingénieurs, scientifiques et juristes. Ce master « européen » en formation continue, qui s'adresse aux praticiens de la propriété intellectuelle, offre un programme d'enseignement original ; celui-ci a été conçu à partir d'une enquête effectuée auprès des grandes entreprises en Europe, afin de répondre exactement aux besoins qu'elles ont exprimés, avec le concours des meilleurs spécialistes en la matière.

Le corps enseignant est composé d'universitaires et de praticiens de différents pays, reconnus pour leurs travaux et leurs compétences dans chacun des domaines où la propriété intellectuelle instrumentalise la politique des entreprises.

**Christophe GEIGER**  
*Professeur au CEIPI*